

## Exercice 1989 - Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées - Budget supplémentaire

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Compte tenu de l'augmentation importante de l'activité du SSADPA, géré par le Service d'Hygiène (+ 10 % de journées prises en charge), l'état des crédits au 30 septembre démontre que sans l'apport d'un budget supplémentaire de 80 000 F, il ne sera pas possible de poursuivre l'extension d'un service qui correspond si bien à l'attente des Bisontins.

Après ce constat, des contacts ont été pris avec la DDASS (État) pour obtenir l'apport financier nécessaire pour terminer l'année 1989 sans problème. Après négociation et explications, la DDASS a donné un avis favorable oral qui sera confirmé par un arrêté préfectoral.

Rappelons que ce service de soins à domicile est entièrement financé par les Caisses d'Assurance Maladie.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la répartition des crédits comme indiqué ci-après, crédits qui ne seront mis en place qu'après réception de l'arrêté préfectoral et conformément à cet arrêté.

### Projection de réalisation 1989

		Prévu	Projection de réalisation
995 6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	4 000	2 400
6022	Fournitures, produits finis, petit matériel médical	1 000	900
60252	Habillement	700	500
60524	Produit d'entretien	250	0
6026	Carburant et produits de garage	24 250	24 450
60288	Autres fournitures diverses	1 300	900
6061	Fournitures non stockables	7 700	7 700
6063	Fournitures petit matériel et outillage	2 000	2 000
6064	Fournitures de bureau, imprimés et fournitures informatiques	1 000	500
6111	Sous-traitance à caractère médical	45 000	59 000
615	Entretien et réparation	7 000	7 000
616	Primes d'assurances	4 100	4 100
618	Documentation	1 000	1 000
6185	Frais de colloques, séminaires, conférence	3 200	1 800
625	Déplacements, missions et réceptions	2 000	1 000
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 100	1 100
6281	Blanchissage à l'extérieur	1 700	1 700
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 100	1 100
6411	Rémunération du personnel titulaire et stagiaire non médical	473 138	542 800
6415	Rémunération du personnel non médical de remplacement	48 400	40 500
64156	Indemnités de préavis	5 000	2 300
64511	Cotisations à l'URSSAF	106 441	124 100

		Prévu	Projection de réalisation
64513	Cotisations aux caisses de retraite	3 069	3 150
64515	Cotisations à la CNRACL	72 640	68 200
6475	Médecine du Travail, pharmacie	1 000	1 000
6478	Versements divers	4 544	3 200
658	Charges diverses de gestion courante	200	0
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	23 668	23 668
		846 500	925 868
	Dépenses	- 79 368	
70 611	Forfait de soins	846 500	925 868
	Recettes	- 79 368	

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.